

50629



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



Distr.  
LIMITEE  
E/CN.14/CAS.4/12  
1 septembre 1965  
FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE  
Quatrième Conférence des statisticiens africains  
Addis-Abéba, 8-17 novembre 1965

FORMULATION DU PROGRAMME AFRICAIN POUR LES RECENSEMENTS  
DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION PREVUS EN 1970

## I. INTRODUCTION

1. Les objectifs généraux des programmes de recensement mondial de la population et de l'habitation en 1970 ont été formulés dans le document des Nations Unies intitulé Rapport sur l'avancement des travaux des programmes de recensement mondial de la population et de l'habitation en 1970 (E/CN.3/337). Le programme mondial de 1970 consiste en un certain nombre d'activités internationales, régionales et nationales coordonnées, ayant pour but d'aider les différents pays à procéder aux recensements de la population et de l'habitation qui auront lieu de 1965 à 1974.

2. L'Organisation des Nations Unies a apporté une contribution importante à ces programmes en rédigeant deux documents intitulés respectivement Principes et recommandations relatifs aux recensements de la population; texte provisoire des recommandations concernant les recensements de 1970 (E/CN.3/330) et Principes et recommandations relatifs aux recensements de l'habitation; texte provisoire des recommandations concernant les recensements de 1970 (E/CN.3/332). Fondés sur l'expérience acquise, lors de la campagne de recensements de 1960, par un grand nombre de pays de toutes les régions du monde, ces principes et recommandations visent à fournir un cadre général qui pourra être modifié à l'échelon régional pour répondre aux besoins locaux.

## II. FORMULATION DU PROGRAMME AFRICAIN

3. L'état d'avancement des travaux à ce jour a été résumé dans Les programmes de recensement de la population et de l'habitation prévus en 1970 dans la région africaine (document E/CN.14/CAS.4/CPH/10), où sont également indiquées les activités futures qui permettront aux pays d'Afrique d'adapter les programmes mondiaux aux besoins de la région. La ligne de conduite proposée est analogue à celle qui est appliquée en Europe, en Amérique latine et en Asie. Il est prévu notamment d'organiser des réunions en vue d'examiner en détail les points suivants : principes et recommandations touchant la planification et la conduite des recensements de la population et de l'habitation, sujets sur lesquels les recensements devront porter, définition et spécification de ces sujets, tableaux à établir et diffusion des résultats. Le calendrier proposé dans le document cité a été établi de manière à concorder avec celui des programmes mondiaux.

### III. LE GROUPE DE TRAVAIL DES RECENSEMENTS DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION

4. En vue de préparer des propositions concrètes qui puissent être présentées à la quatrième Conférence des statisticiens africains, la Commission économique en coopération avec le Bureau de statistique et la Direction des opérations d'assistance technique de l'Organisation des Nations Unies, a réuni un Groupe de travail des recensements de la population et de l'habitation à Addis-Abéba du 21 au 29 juin 1965. Il comptait des participants de huit Etats membres et de deux membres associés, ainsi que des représentants de l'OIT et du Centre de recherche et de formation démographique de l'Afrique du nord. Le rapport de ce Groupe de travail est soumis à la Conférence sous la cote E/CN.14/CAS.4/CPH/11.

5. D'après ce rapport, on peut constater que le Groupe de travail a traité une très large gamme de questions relatives aux recensements de la population et de l'habitation, mais n'a pu, dans le temps dont il disposait, aborder le sujet des tableaux à recommander pour le programme africain. Aussi, est-il proposé (si les crédits le permettent) de réunir une deuxième fois ce Groupe de travail au début de 1966.

### IV. REMARQUES SUR LES RECOMMANDATIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

6. Généralités. Le Groupe de travail a, dans l'ensemble, approuvé les Principes et recommandations des Nations Unies tant pour les recensements de la population que pour ceux de l'habitation. Il a estimé que ces principes, à quelques exceptions près, étaient applicables dans les conditions existant en Afrique et pouvaient servir de cadre pour la collecte de renseignements nécessaires à l'échelon national sans sacrifier la comparabilité des résultats à l'échelon international.

7. Listes provisoires des sujets sur lesquels doivent porter les recensements africains. Après de longs débats, le Groupe de travail a approuvé : a) une liste provisoire de sujets à inclure dans les recensements démographiques africains de 1970 (paragraphe 49 du Rapport), et b) une liste

provisoire des sujets à inclure dans un recensement (ou enquête par sondage) de l'habitation (paragraphe 96 du Rapport), dans le cadre des programmes de 1970.

8. La liste provisoire des sujets à inclure dans un recensement démographique comprend trois sections : Priorité I, Priorité II et Priorité III. Le Groupe de travail ayant insisté sur le fait que les deux premières sections ont le même degré de priorité, la Conférence pourrait peut-être approuver la légère modification suivante dans la présentation de la liste provisoire :

#### I. SUJETS FONDAMENTAUX

- a) Sujets à inclure dans un recensement complet
- b) Sujets à inclure dans les enquêtes par sondage quand il n'est pas possible de les inclure dans les recensements complets

#### II. AUTRES SUJETS UTILES

9. La liste provisoire des sujets à inclure dans un recensement (ou enquête par sondage) de l'habitation comprend 22 sujets. Les 17 premiers constitueraient un programme minimum pour une enquête sur l'habitation à inclure dans un recensement démographique; la liste complète conviendrait à une enquête plus approfondie sur l'habitation en Afrique, généralement, menée par sondage. Il a été spécifié que les sujets inclus dans la liste provisoire étaient classés par ordre d'importance. Il y a lieu toutefois de prendre en considération les points suivants :

- a) Le Groupe a estimé que les discussions sur l'habitation n'ont pas été aussi satisfaisantes qu'elles auraient pu l'être, en raison du manque d'homogénéité des données d'expérience dans les différents pays, et aussi du peu de temps qui leur a été consacré.
- b) Le Groupe n'est pas parvenu à un accord sur la définition à employer dans les enquêtes et recensements africains en ce qui concerne l'unité d'habitation.

c) Le Groupe a recommandé que la question de la définition de l'unité d'habitation et celle des spécifications relatives aux différents types d'unité d'habitation soient étudiées plus à fond à sa prochaine réunion.

d) Il a aussi recommandé que la question des priorités à attribuer aux sujets énumérés au paragraphe 96, soit reprise à sa prochaine réunion.

#### V. CONCLUSIONS

10. L'attention de la Conférence est attirée sur l'importance des suggestions faites par le Groupe de travail. La Conférence, étant l'organe auquel le Groupe de travail fait rapport, décidera peut-être de faire connaître ses vues sur les conclusions générales présentées par le Groupe dans son Rapport et d'examiner les questions mentionnées au paragraphe 8, et tout spécialement au paragraphe 9 ci-dessus. Il importe que le Groupe de travail, lors de sa prochaine réunion, puisse profiter des observations de la Conférence, d'autant que, vu le calendrier des activités, il n'aura pas d'autre occasion de le faire. Ces observations pourraient ensuite être incorporées du texte du projet de Programme africain pour les recensements de 1970, ce qui faciliterait l'adoption éventuelle de la version définitive de ce programme par la cinquième Conférence.